



Intersyndicale Nationale des Offices Publics de l'Habitat - Position commune

UNE BRANCHE DES OPH EN BERNE !

UNE NEGOCIATION NATIONALE BAFOUEE !

DES SALAIRES MINIMUMS DEVALORISES !

Lors de la négociation nationale portant sur la revalorisation du barème des salaires minimums dans les OPH, les employeurs ont rejeté la proposition unanime des organisations syndicales de maintenir le pouvoir d'achat des salariés situés à proximité des salaires minimums du barème national... cela sans apporter le moindre argument crédible fondé sur la situation réelle des OPH !

La fédération des OPH n'a finalement proposé qu'une revalorisation de 0,5% à compter du 1/01/2012 et de 0,3% au 1/07/2012 pour tous les niveaux du barème national des salaires de base minimum...sauf pour le premier niveau (C1N1) dont le montant brut serait porté au niveau du smic au 1/01/2012, alors que l'inflation a atteint 2,5 % en 2011 ! Les employeurs portent donc la pleine responsabilité de cet échec !

La fédération des OPH a déjà transformé cette proposition en « recommandation » mais nous ne sommes pas dupes qu'elle a pour objectifs d'inciter les directeurs généraux à tirer vers le bas le contenu des NAO dans chaque OPH et à justifier de façon malhonnête l'alignement de leurs propositions d'augmentations générales sur la faible revalorisation proposée pour les barèmes locaux !

Nous dénonçons la volonté désormais explicite des employeurs et notamment de directeurs généraux des offices de remettre en cause un des principaux acquis de l'accord national du 24 novembre 2010, en refusant dès la première année de son application une revalorisation du barème national des salaires minimums à hauteur de l'inflation (le barème national n'avait pas évolué en points depuis sa création en 1993 et le point FP utilisé avait perdu en 2010 près de 10 % de sa valeur par rapport à l'indice INSEE).

Nous déplorons la dégradation progressive du dialogue social au sein des instances paritaires de la fédération des OPH, qui s'est manifestée notamment par l'absence permanente de son nouveau président. L'intersyndicale doute aujourd'hui de la volonté de la fédération des OPH de poursuivre la construction de la branche professionnelle, car celle-ci n'assume toujours pas son rôle de fédération patronale en n'assurant pas les conditions nécessaires à de véritables négociations. L'intersyndicale ne peut se satisfaire d'une telle situation qui a contribué aux échecs de la négociation nationale en 2011 (pénibilité, revalorisation du barème).

Comment accorder une quelconque crédibilité aux engagements sociaux, aux valeurs proclamées de justice sociale et de solidarité contenues dans les discours des élus qui sont à la tête de nos OPH alors qu'ils refusent en tant qu'employeur de s'engager pour le maintien de votre pouvoir d'achat et notamment d'agir pour ceux d'entre vous concernés par le barème et ayant les plus bas salaires ?

Face à des employeurs trop souvent rétrogrades, car désireux de se garder de toutes contraintes et donc de tout engagement en vue de faire progresser vos garanties collectives, les salariés des OPH peuvent compter sur des organisations syndicales qui sont unies et résolues au niveau national comme au niveau local à se battre avec vous pour le maintien de votre pouvoir d'achat !



Intersyndicale Nationale des Offices Publics de l'Habitat - Position commune

Le jeudi 22 mars 2012

L'intersyndicale CFDT CGT CFTC CFE-CGC CGT-FO FA-FPT UNSA tient à faire connaître au Président de Commission Paritaire nationale des OPH et à la délégation employeurs, qu'elle a pris une position commune en vue de la séance du 29 mars 2012 sur la négociation nationale engagée pour la mise en place d'un régime de prévoyance étendu à tous les OPH et à tous les personnels.

Cette position a été établie à partir des seules informations transmises dans le cadre de cette négociation à la date du 22 mars 2012.

Etant donné la nature des risques couverts par la prévoyance et le contexte des OPH, il est tout d'abord nécessaire que l'effort principal soit supporté par l'employeur et **nous réclamons donc un taux de prise en charge de la cotisation au régime de prévoyance par l'employeur d'au moins 80 %.**

Nous demandons ensuite que l'accord national sur la prévoyance dans les OPH comporte **une obligation d'engager dans les 6 mois suivants l'accord national une négociation locale** pour assurer la mise en œuvre d'un régime de prévoyance couvrant les trois risques dans tous les OPH; ne disposant pas encore d'un régime de prévoyance à destination de l'ensemble des personnels.

Enfin pour les garanties de prévoyance, nous proposons qu'elles soient inscrites dans le cahier des charges pour la solution de base aux niveaux suivants :

- ⇒ **Capital Décès 300 % + 100 % par enfant à charge**
- ⇒ **Double effet 100%**
- ⇒ **capital invalidité 300% + 100 % par enfant à charge**
- ⇒ **garantie allocation Frais d'obsèques → 150 % du PMSS**
- ⇒ **Garantie rente éducation et garantie rente orphelin rendues obligatoires**
- ⇒ **Incapacité du 91er au 366ème jour (franchise 90 jours) 100 %**
Incapacité du 366ème jour à l'invalidité 86 %
90 % avec un enfant à charge et 95 % pour deux enfants ou plus à charge
- ⇒ **Invalidité 1ère catégorie 80%**
2ème et 3ème catégories 86 %
90 % avec un enfant à charge et 95 % pour deux enfants ou plus à charge

~~Association syndicale~~
**Information
Intersyndicale**

Aux syndicats
Aux unions locales
Aux sections syndicales

Chers camarades,

Vous trouverez ci-joint un tract exprimant une position nationale prise à l'unanimité par les organisations syndicales représentatives de la branche des Offices Publics de l'Habitat (CFDT, CGT, CGT-FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, FA-FPT). Ce tract dénonce l'échec de la négociation nationale sur la revalorisation du barème des salaires minimums dans les OPH provoquée par la délégation employeurs et la forte détérioration du dialogue social intervenue au niveau national en 2011.

Comme exprimé dans le tract, **aucune organisation syndicale ne peut accepter une baisse du pouvoir d'achat pour les salariés dont le salaire est situé à proximité des salaires minimums du barème. Il n'est pas non plus concevable que dès la première année de son application, l'accord national de branche du 24 novembre 2010 soit remis en cause sur une de ses principales avancées ; à savoir la forte revalorisation du barème national (notamment sur les deux premiers niveaux) qui s'est répercutée dans beaucoup de barèmes locaux par l'obligation de mise en conformité. Selon les employeurs, près de 8000 agents de droit privé ont bénéficié d'une revalorisation de leur salaire de base en 2011 (soit plus d'un tiers des personnels !). Même si en 2012, il est probable que la majorité des salariés concernés par le barème ne subiront pas la mesure du fait que la plupart des OPH ont accordé des augmentations générales supérieures à 0.5 %... il existe néanmoins le risque qu'avec la dévalorisation des salaires minimums de près de 2% intervenant en 2012 (à l'exception du premier niveau indexé sur le SMIC), s'engage à nouveau un processus de dévalorisation du barème que nous avons déjà vécu après le décret de 1993 !**

Vous comprendrez donc qu'il est important de marquer fortement notre désapprobation et de l'exprimer à tous les niveaux et donc dans tous les OPH afin !

→ **il vous est donc demandé de mobiliser vos adhérents, militants, élus et délégué syndicaux dans chaque OPH afin d'assurer dès le lundi 2 avril 2012 une diffusion du tract national aussi large que possible auprès des personnels (distribution, affichage, publication sur les sites web).**

→ Nous vous demandons aussi **de le lire lors d'une séance de Comité d'entreprise** par l'intermédiaire des élus ou de votre représentant syndical au CE pour interpeller les directions générales.

→ Enfin, **il faut informer les administrateurs des OPH qui sont en majorité des élus politiques**, de la situation actuelle et cela peut être fait par l'intermédiaire du secrétaire du CE présent au Conseil d'administration. En effet, il a le droit de faire une déclaration publique et de lire le tract lors d'une séance du Conseil d'administration en ayant au préalable demander sa mise à l'ordre du jour au Président.

Nous sommes évidemment disponible pour vous informer de façon plus détaillée sur la situation nationale et les enjeux actuels dans la branche professionnelle des OPH et prêt à vous aider dans cette opération pour laquelle nous vous invitons à mobiliser vos énergies !

Salutations syndicales.